

AIDE À LA VIE ASSOCIATIVE

Dossier de demande de subvention

à retourner en Mairie
avant le 28 février 2023

Le dossier de demande de subvention

Ce dossier doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention auprès de la commune. Il concerne le financement d'actions spécifiques ou le fonctionnement général de l'association.

Il servira également à la mise à jour de vos coordonnées sur le site internet.

En cas de difficultés à remplir ce dossier, n'hésitez pas à contacter en mairie Anne Dominique BLANC, **adjointe en charge de la vie associative**.

Attention le dossier doit être accompagné des pièces demandées

Rappel :

L'attribution de subventions aux associations n'est pas une obligation, mais participe de l'aide que la commune souhaite apporter aux associations pour leur permettre de développer leurs activités. Elle vient en complément d'autres aides matérielles (mise à disposition de salles, utilisation de la photocopieuse, aide à la communication...).

Les demandes sont instruites par une commission composée d'élus des 3 groupes avant le vote en conseil municipal.

Des critères ont été établis qui prennent en compte

- le respect d'une vie statutaire,
- le nombre d'adhérents ou de bénéficiaires des actions,
- le public ciblé (actions auprès des enfants des jeunes et des rupismauriens en priorité),
- l'impact de l'activité pour le village et ses habitants (incidences économiques, culturelles, sportives, environnementales, solidarité, citoyenneté),
- le désintéressement des dirigeants.

1. Présentation de votre association

Nom de votre association :

Sigle.....

Adresse du siège social :

.....

Code postal : ..07400. Commune : ..ROCHEMAURE.....

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Courriel :

Adresses site internet et réseaux sociaux

.....
.....

Date de publication de la création au J.O.

Date de la dernière publication au J.O.

N° SIRET (obligatoire)

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s)?

OUI **NON**

Si oui, vous préciserez le(s)quel(s) :

Votre association est elle affiliée à Union, fédération ou réseau OUI **NON**

Si oui , indiquez le nom complet, ne pas utiliser de sigle.

.....

Identification du responsable de l'association (le représentant légal : le président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2 - Vie Statutaire

Date de la dernière Assemblée Générale :

Nombre d'adhérents de l'association :

Nombre de bénévoles

Nombre de salariés permanents ou vacataires.....

En Equivalent Temps Plein annuels.....

Composition du Bureau

Président.e

Vice-Président es

Secrétaire

Trésorier.e

Autres membres du Bureau

3 - PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

Pour une première demande de subvention,

- Les statuts de votre association et copie de la déclaration au JO.
- Les derniers comptes approuvés.
- Le dernier rapport d'activité approuvé.
- Les projets et perspectives
- Le budget prévisionnel
- Tout élément permettant d'apprécier la demande de subvention
- Copie de votre SIRET
- Un R.I.B.

Pour un renouvellement de subvention

- Rapport moral de l'association
- Bilan d'activité de l'association (précisez le public ciblé, jeunes, adultes...)
- Bilan Financier de l'association
- Budget Prévisionnel 2023 faisant apparaître le montant de la subvention demandée à la commune et autres financeurs publics.
- Perspectives 2023
- **Si vos statuts ont été modifiés depuis la dernière attribution de subvention, les joindre à la demande.**
- R.I.B

ATTESTATION

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e),

représentant(e) légal(e) de l'association,.....

- demande une subvention de :€

- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée :

au compte bancaire ou postal suivant :

Nom du titulaire du compte :

Code IBAN :

(joindre obligatoirement un RIB à la demande)

Fait le

à

Signature et tampon de l'association

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.